

Séance du 25 février 2002

<p>1°) Moulin</p>	<p>Présents : AMIEL Florence, ANE François, BERTHOUMIEUX Jacques, GALIN Jean-Pierre, RIEU Patrice, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Pierre-Jean, SOUQUET Vincent.</p> <p>Délibération à prendre pour que la deuxième tranche du Moulin (traitement en façade du bâtiment et des bâtiments communaux voisins) déjà présentée en Contrat de Terroir et pour un montant total de travaux de 37 926,27 €HT, voit l'Europe se substituer à l'Etat pour la subvention de 50% (18 963,14 €) prévue initialement et les concernant. Adopté à l'unanimité : 8 pour</p>
<p>2°) Parc Naturel Régional</p>	<p>Monsieur le Maire présente les éléments du rapport d'audit « PNR-Goupe de réflexion » du Conseil Général sur l'étude de faisabilité d'un Parc Naturel Régional dans notre secteur et les correspondances du Président du Conseil Général de l'Ariège sollicitant l'avis des communes sur le sujet. Il leur demande en particulier, après rappel des objectifs de l'étude et des principes énoncés par le groupe de réflexion, et repris dans un modèle de délibération, si nous acceptons que notre commune fasse partie de la zone étudiée. Le Conseil, à l'unanimité des présents (8 pour) adopte la délibération demandée mais souhaite y ajouter les éléments suivants :</p> <p>1°) être impliqué le plus en amont possible de l'étude 2°) que la stratégie de protection de l'environnement suivie ne soit pas un frein au développement des projets en cours dans le secteur (plan quinquennal Guzet, thermalisme, pastoralisme extensif, reconstruction de la centrale hydroélectrique du Fouillet...)</p>
<p>3°) Budget, premiers éléments pour le BP 2002.</p>	<p>Une première proposition est présentée au conseil municipal concernant les subventions aux associations et les grandes lignes des dépenses de fonctionnement. La prochaine réunion du Conseil sera exclusivement consacrée au Compte Administratif 2001 et au BP 2002. Pour les investissements, le point suivant (Dotation Globale d'Equipement) précisera les dossiers à présenter pour la DGE qui viendront compléter les restes à réaliser de 2001 : Centre équestre, Place de Mairie, Gîte d'étape, travaux divers de voirie et extension des réseaux d'eau et d'assainissement. Pour le Centre Equestre il convient d'évaluer l'impact sur le loyer des travaux à réaliser et de prospecter la solution vente dans une fourchette de 120.000 à 150 000 francs (évaluation domaines à faire réaliser) pour mieux motiver le locataire actuel. Pour la Place de la Mairie les services de la Région et du Département nous demandent de retarder la réalisation pour permettre d'avancer dans le PLU, phase Plan d'Aménagement et de Développement Durable, et d'effectuer une opération en cohérence avec ce schéma directeur .</p>
<p>4°) Dossiers d'investissement 2002 éligibles en subventions DGE.</p>	<p>La Préfecture nous demande de présenter rapidement les demandes de subventions au titre de la Dotation Globale D'équipement (DGE). Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de proposer les investissements suivants :</p> <p>Dispositif d'alerte de crues au Village de Vacances/ Camping Le Couledous : 5 460 €HT Travaux sur l'église (Chauffage , pluvial) : 9 687 €HT Nouveau tracteur avec accessoires (déneigement entre autres) : 42 732 €HT Achat d'un chapiteau d'occasion pour fêtes et manifestations culturelles : 16 450 €HT Déchetterie (clôture et rampe d'accès à la benne pour objets encombrants) : 2 503 €HT Les plans de financement seront élaborés avec une subvention DGE de 30% (en fait fourchette de 25 à 30%) du montant des travaux HT. En fonction des opérations retenues le Conseil municipal fera ensuite ses priorités et ajustements.</p>
<p>5°) Règlement cimetière</p>	<p>Le Conseil décide des dernières modifications (Durée des concessions prolongée à 99 ans, tarif ramené à 115 €pour les concessions de pierres tombales dans l'ancien cimetière, suppression article 7 proposé..) et propose d'informer (lettre) la population pour apporter, si besoin est, les dernières modifications. Date d'application visée : 1^{er} mai 2002. Vote : Unanimité des présents (8 pour)</p>

<p>6°) Maison à vendre par la commune</p>	<p>Une proposition nous est faite pour la deuxième maison rue des Arts par un administré , au prix proposé par la Commune. Accord pour donner une réponse positive (8 pour)</p>
<p>7°) Thermes</p>	<p>Dans le cadre du PLU la question de l'eau thermale a été abordée. Actuellement la Commune d'Aulus fournit l'eau et a donc la responsabilité de sa qualité et de sa quantité envers l'exploitant, la Communauté des Communes. Un diagnostic qui conduirait à effectuer un forage pour augmenter la ressource, ou une pollution qui induirait la même opération mettrait notre collectivité en difficulté (Plusieurs millions de francs de travaux pour un seul forage). Il convient donc : 1°) de demander (lettre du Maire) au Laboratoire souterrain de Moulis (CNRS) de définir le périmètre de protection 2°) d'élaborer avec la Communauté des Communes et les services de la Région un cahier des charges pour une étude d'hydrogéologie du secteur qui permettrait de fixer les axes de développement. La question du transfert de responsabilité (par exemple bail emphytéotique ou autre) vers l'exploitant, la Communauté des Communes, des sources thermales, avec toutes garanties souhaitables pour le futur sera débattue en temps utile. Un nouveau Directeur vient d'être recruté par la Communauté de Communes</p>
<p>8°) Guzet</p>	<p>Un point est fait par Monsieur le Maire, représentant de la Communauté de Communes au Syndicat mixte de Guzet sur les améliorations apportées par les nouveaux investissements et le ressenti, positif, de la clientèle. Il lui est demandé de faire effectuer un comparatif des tarifs avec les autres stations et d'améliorer le contrôle des tickets.</p>
<p>9°) Commerce local et ambulants.</p>	<p>Un de nos commerçants locaux interpelle le Maire sur la concurrence déloyale (porte à porte) de concurrents ambulants. Il est rappelé que la Commune a été déboutée par le Tribunal Administratif (le...) annulant la décision de faire payer aux ambulants une redevance spécifique. Le commerce ambulancier est une activité qu'on ne peut entraver et qui est soumise au seul code de la route ! Sans compter que la population aulusienne apprécie le service. La question sera relancée après étude du précédent jugement et interrogation de la tutelle. Pour le bail superette une solution est en vue quant au loyer, le Service des Domaines rejoignant notre première proposition de tarif</p>
<p>10°) Soixantième anniversaire déportation de 1942</p>	<p>Manifestation prévue en Ariège sur le devoir de mémoire à l'occasion du soixantième anniversaire de la déportation des juifs en 1942 . Le conseil est d'accord pour participer par une manifestation locale sobre, de recueillement .</p>
<p>11°) Informations diverses</p>	<p>Coupes affouagères : Trois garants de coupes devront être impérativement trouvés, volontaires ou par tirage au sort.</p>